



Conseil-Audit-Formation

Restauration

Dans un monde toujours en mouvement, **D-PRO** propose des formations professionnelles qui permettent d'atteindre des **objectifs de développement des connaissances professionnelles**. De nouvelles formations non certifiantes sont proposées sur l'année 2022, Formation en intra-entreprise, inter-entreprise ou formation individuelle en présentielle.

Les programmes sont adressés par mail, sur demande à : pascal.targon@dpro-sas.fr.

Le nombre de sessions à l'année est en fonction de chaque entreprise, sessions à la carte.

L'accessibilité aux personnes handicapées dépend du lieu de formation retenu et du type de handicap au regard des modalités d'accompagnement pédagogiques (aspect à évoquer impérativement au cours de l'entretien préalable à toute contractualisation).

Le tarif individuel pour 2 jours du 1/01/2022 au 31/12/2022 : 500 € nets de TVA article 261-4-4 du CGI à partir de 1 participant.

Le tarif intra-entreprise pour 2 jours du 1/01/2022 au 31/12/2022 : 2200 € nets de TVA article 261-4-4 du CGI à partir de 1 à 10 participants.

Le tarif intra-entreprise pour 1 jour du 1/01/2022 au 31/12/2022 : 1100 € nets de TVA article 261-4-4 du CGI à partir de 1 à 10 participants.

Pour les formations sur mesure, un devis sera établi.

Les formations sont éligibles aux différents financeurs. **Les CGV** sont disponible sur le site. Avant tout devis et convention/ contrat individuel un entretien téléphonique ou en face à face aura lieu avec le commanditaire/stagiaire et Pascal Targon pour valider l'adéquation de la formation.

La méthode pédagogique :

- Apprendre les choses en les faisant, avec l'accompagnement du formateur.

Les modalités d'évaluation :

- Evaluation pédagogique diagnostique en début de formation, et formative/acquisition de compétences, au fur et à mesure de la formation.
- Questionnaire d'évaluation de la formation par le participant, à chaud en fin de formation.
- Questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre des compétences développées, à froid environ 6 mois après la fin de la formation.
- Remise d'un **Certificat de Réalisation**/Attestation de présence, assiduité et fin de formation, qui précise le niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences professionnelles.